

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 20 mai 2025 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T ANCIAUX Christèle	Arrivée après la délibération n°2
2 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud ¹	
3 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
4 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
5 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	
6 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
7 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	Pouvoir de Philippe OBISSIER
8 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	
9 AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	
10 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET Arrivée après la délibération n°2
11 AIX-LES-BAINS	T POILLEUX Nicolas	
12 AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
13 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
14 BRISON SAINT INNOCENT	T MASSONNAT Marthe	Pouvoir de Marina FERRARI
15 CHANAZ	T HUSSON Yves	
16 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
17 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
18 ENTRELACS	T COCHET Claire	
19 ENTRELACS	T GERBELOT Gaëlle	
20 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	
21 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
22 GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
23 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
24 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
25 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
26 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
27 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
28 LE BOURGET DU LAC	T LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	
29 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
30 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	Pouvoir de Sandrine RAMEL
31 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
32 MERY	T FONTAINE Nathalie	
33 MOTZ	T CLERC Daniel	
34 MOUXY	T BONICI José	Pouvoir de Armelle PERSON
35 ONTEX	T CARRIER Christiane	
36 PUGNY CHATENOD	T CROUZEVALLE Bruno	
37 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
38 SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
39 SAINT OURS	T ALLARD Louis	
40 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
41 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
42 TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	
43 VIONS	T ARRAGAIN Manuel	
44 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
45 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	

¹ Sorti de la salle pour le vote des délibérations n° 3 à 8, liées au Compte Financier Unique

25 communes présentes

Absents excusés :

Annie MOULIN (TRESSERVE)
Marie-Claire BARBIER (CHINDRIEUX)
Jean-Claude CROZE (BRISON-SAINT-INNOCENT)
Esther POTIN (AIX-LES-BAINS)
Marie-Pierre MONTORO-SADOUX (AIX-LES-BAINS)

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 13 mai 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 33 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 44 présents et 7 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 21 Année : 2025

Exécutoire le : 27 MAI 2025

Publiée / Notifiée le : 27 MAI 2025

Visée le : 27 MAI 2025

FINANCES **Budget Principal**

AP/CP024 – Réhabilitation Gymnase Garibaldi – Révision n°2

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac gère les équipements sportifs d'intérêt communautaire. La communauté d'agglomération gère donc Aqualac ainsi que six gymnases, à savoir la Halle Marlioz (G1, G2, G3, G4), le gymnase Garibaldi d'Aix-les-Bains et le gymnase Carole Montillet d'Entrelacs.

A ce titre, Grand Lac souhaite rénover le Gymnase Garibaldi situé à Aix-les-Bains, construit en 1975, afin d'améliorer les performances énergétiques de ce bâtiment.

Les travaux à réaliser ont été identifiés par un audit énergétique effectué dans cadre du programme ACTEE 2, visant un ensemble de bâtiments prioritaires du patrimoine de la collectivité. Le site est composé d'une salle de sport, d'une extension contenant la salle des professeurs, de locaux de rangement de matériels et d'une partie vestiaires et douches.

Essentiellement utilisé par les élèves du collège Garibaldi, le gymnase est également mis à disposition de certaines associations sportives.

Le projet consiste en la reprise de l'isolation, la pose d'une pompe à chaleur, de panneaux photovoltaïques nécessitant un renfort de structure, la création d'un mur de blocs d'escalade et la réfection totale du sol sportif.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée antérieurement peuvent être liquidées et mandatées dans la limite du tiers des crédits de paiement inscrit l'année N-1.

Le montant de l'Autorisation de Programme (AP) a été porté à 1 800 000 € TTC par délibération du Conseil communautaire du 28 janvier 2025.

Monsieur le Président propose de porter le montant de l'AP à 2 400 000 € TTC au regard de la redéfinition globale du projet. Les surcoûts sont imputables à des paramètres non prévisibles au démarrage du projet, soit les traitements du plomb dans les peintures et de l'amiante dans la toiture, ainsi qu'aux renforts de charpente rendus nécessaires et à des modifications du projet initial (changement du mode de chauffage, raccordement au réseau urbain de chauffage, installation des panneaux photovoltaïques sur la totalité de la toiture). Tous ces paramètres ont une incidence sur la rémunération du maître d'œuvre qu'il a fallu également ajuster.

Les montants et leur programmation sont précisés dans le tableau annexé.

Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 18 juin 2024 portant ouverture de l'AP/CP,

Vu la délibération du 28 janvier 2025 portant modification de l'AP/CP,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la révision des crédits de paiement de l'opération relative à la réhabilitation du gymnase Garibaldi

Aix-les-Bains, le 20 mai 2025

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 46
- Présents et représentés : 54
- Votants : 54
- Pour : 54
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération n.21 : Budget Principal - AP/CP024 - Réhabilitation Gymnase Garibaldi - Révision n.2

Date de transmission de l'acte : 27/05/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 27/05/2025

Numéro de l'acte : d5486 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250521-d5486-DE

Date de décision : 21/05/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.2. Budget primitif
7.1.2.2. Délibération approuvant le vote du budget primitif

APCP037-Réhabilitation Gymnase Garibaldi

Annexe Révision 2

OPERATION		
Intitulé de l'opération :	APCP037 - Réhabilitation Gymnase Garibaldi	
Budget :	PRINCIPAL	
Imputation analytique :	127-011AP	
Montant initial de l'opération :	1 200 000,00 euros	
Montant actualisé (révision n°1) :	1 800 000,00 euros	↗
Montant actualisé (révision n°2) :	2 400 000,00 euros	↗
		TTC
DEPENSES		Proposé
Dépenses Réalisées 2024	44 397,40	44 397,40
Dépenses programmées 2025	1 646 000,00	2 355 602,60
Dépenses programmées 2026	109 602,60	0,00
TOTAL	1 800 000,00	2 400 000,00
FINANCEMENTS prévus :		Proposé
Subventions attendues		370 000,00
Subventions encaissées		35 000,00
F.C.T.V.A. théorique		393 696,00
Emprunt		
Autofinancement		1 601 304,00
TOTAL		2 400 000,00